

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2009-342 portant création de l'unité mixte de service US 1 et nommant Monsieur Jean-Jacques TOULME directeur;

Vu la décision n° 2011-63 prolongeant l'unité mixte de service US 1 ;

Vu la décision n° 2014-051 prolongeant l'unité mixte de service US 1 et nommant Monsieur Jean-Louis MERGNY directeur;

Vu la décision n° 2015-089 prolongeant l'unité mixte de service US 1 ;

Vu la décision n° 2016-144 prolongeant l'unité mixte de service US 1 ;

Vu la décision n° 2019-100 prolongeant l'unité mixte de service US 1 et nommant Monsieur Rémi FRONZES directeur ;

Vu la décision n° 2021-63 nommant Madame Véronique GABELICA directrice;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm et de l'Université de Bordeaux, comme partenaire de l'unité au sens de l'article R. 324-15 du code de la recherche. L'UMS 1 est référencée par le CNRS UAR 3033 ;

DECIDENT :

Article 1 : Monsieur Antoine LOQUET est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de service US 1, intitulé « Unité de soutien à la recherche de l'IECB » pour la période allant du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 30 août 2024.

Article 2 : La présente décision prend effet au 1er septembre 2023.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX